

**PROCES VERBAL
Réunion du 08 janvier 2018**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué par courriel sécurisé en date du 02 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de M. Christian LAGARDE, le lundi 8 janvier 2018 à 18h00 à AVENSAN (salle des fêtes).

Appel des conseillers.

Etaient présents :

AVENSAN	Patrick BAUDIN Henri ESCUDERO Brigitte DAULIAC Marlène LAGOUARDE
BRACH	Didier PHOENIX représenté par Carmen PICAZO
CASTELNAU-DE-MEDOC	Eric ARRIGONI Nathalie LACOUR-BROUSSARD Françoise TRESMONTAN Jean-Pierre ROY
LISTRAC-MEDOC	Alain CAPDEVIELLE Franco TUBIANA
MOULIS-EN-MEDOC	Christian LAGARDE Windy BATAILLEY Abel BODIN
LE PORGE	Martial ZANINETTI Philippe PAQUIS
SAINTE-HELENE	Allain CAMEDESCASSE Martine FUCHS Liliane GALLEGO Jean-Jacques VINCENT
SALAUNES	Jean-Marie CASTAGNEAU Annie TEYNIE
SAUMOS	Valérie CHARLE
LE TEMPLE	Jean-Luc PALLIN

Etaient également présents :

- M. RUIZ conseiller communautaire suppléant de la commune de SAUMOS,



- Didier BOURSIER, adjoint à la commune d'Avensan,
- Patrick HOSTEIN, adjoint à la commune d'Avensan,
- Martine MOREAU, conseillère municipale de la commune d'Avensan,
- Jean-Claude GALMOT, conseiller délégué aux affaires scolaires de la commune d'Avensan,
- Henri DUTHIN, conseiller délégué à l'environnement de la commune d'Avensan,
- Pascale GARCIA, DGS de la Communauté de Communes Médullienne.

Etaient excusés :

- Bernard VALLAEYS a donné procuration à Eric ARRIGONI,
- Jésus VEIGA a donné procuration à M. LAGARDE,
- Martine ANDRIEUX a donné procuration à M. ZANINETTI,
- Jacques GOUIN excusé,
- SABOUREUX excusée,
- LACOTTE excusé.

Après appel des conseillers, le Président constate que le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer. **Nombre de votants : 27 votants.**

Secrétaire de séance : Patrick BAUDIN.

Présentation du nouveau technicien de la CDC Médullienne FLORENT LAPEYRE

A l'ordre du jour :

- **Administration Générale**

- Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 5 décembre 2017 ;

- **Finances**

- ENTRETIEN PLAN PLAGE 2017 : Subvention de fonctionnement versée à l'ONF pour l'entretien des équipements touristiques et pistes cyclables en forêt domaniale de la commune de LE PORGE ;
- Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence «entretien, nettoyage, surveillance de la plage du GRESSIER (LE PORGE) également dans le cadre du Plan Plage » ;

- **Environnement**

- Ordures Ménagères - Vente des matériaux issus des collectes sélectives : autorisation au Président pour signer les contrats avec les repreneurs agréés.

- **Informations**

- **Questions diverses**

Délibération n° 01-01-18

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
5 DECEMBRE 2017**

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 5 décembre 2017, adressé par courriel dématérialisé et sécurisé le 2 janvier 2018 à chaque conseiller communautaire est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 02-01-18

ENTRETIEN PLAN PLAGE 2017 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE A L'ONF POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET PISTES CYCLABLES EN FORET DOMANIALE DU PORGE

Vu l'arrêté préfectoral du 04 novembre 2002 portant création de la Communauté de Communes Médullienne,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Médullienne modifiés ;

Considérant que l'ONF est maître d'ouvrage de la remise en état et de l'entretien des équipements touristiques et pistes cyclables situés en forêt domaniale du PORGE.

Considérant que la Communauté de Communes Médullienne, compétente en matière d'entretien du PLAN PLAGE depuis le 1^{er} janvier 2017, participe financièrement au montant total des travaux par le biais d'une subvention.

Considérant les programmes proposés en février 2017 par l'ONF et arrêtés début mars 2017 pour l'année 2017, en concertation avec la Communauté de Communes Médullienne et la commune du PORGE, de la façon suivante :

TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES EN FORET DOMANIALE DU PORGE (ONF = Maître d'Ouvrage) Montant des Travaux			
Programme total	Dont ONF	Dont CD33	Dont CDC Médullienne
101 200 €	22 495 €	23 980 €	54 725 € <i>dont 38 325 € en subvention versée à l'ONF</i> <i>dont 16 400 € remboursés à la commune du PORGE</i>

TRAVAUX D'AMELIORATION ET D'ENTRETIEN DU RESEAU CYCLABLE EN FORET DOMANIALE DU PORGE (ONF = Maître d'Ouvrage) Montant des Travaux		
Programme total	Dont CD33	Dont CDC Médullienne
7 150 €	1 860 €	5 290 € <i>en subvention versée à l'ONF</i>

Le programme prévisionnel 2017 et les comptes-rendus des travaux réalisés sont joints en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider les propositions amendées de programme de l'ONF pour des montants respectifs de 101 200 € et 7 150 € ;
- de verser à l'ONF les subventions de fonctionnement de 38 325 € et de 5 290 €, au regard des justificatifs de comptes rendus des travaux réalisés par l'ONF ;
- de rembourser la commune du PORGE, sous réserve de production des justificatifs, des dépenses engagées à hauteur de 16 400 € correspondant dans le Programme 2017, pour les charges relatives à :
 - « l'entretien des blocs sanitaires : nettoyage – eau- assainissement (saison d'ouverture élargie) » pour un montant de 11 200 €
 - « ramassage complémentaire effectué par la commune dimanche parking + voie piétonne » pour un montant de 1 600 €
 - « entretien des caillebotis bois : entretien hivernal caillebotis permanent (250ml x 2 + plateforme 220 ml = 720 ml) y compris dessablage avant saison », pour un montant de 3 600 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE**, à l'unanimité des suffrages exprimés, les propositions amendées de programme de travaux 2017 établies par l'ONF pour des montants respectifs de 101 200 € et 7 150 € ;
- **VERSE**, à l'ONF les subventions de fonctionnement de 38 325 € et de 5 290 €, au regard des justificatifs produits;
- **REMBOURSE**, la commune du PORGE des dépenses engagées à hauteur de 16 400 €, sous réserve de production des justificatifs des dépenses engagées ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BUDGET PRINCIPAL 2017.

ABSTENTION : 1 VOIX M. PAQUIS

M. ROY fait remarquer sur le compte rendu relatif à l'entretien des Pistes cyclables ligne n°2 « Soufflage piste cyclable (2 passages /an 12.7 km) les chiffres sont relatifs à 3 passages. Nous allons vérifier auprès de l'ONF et nous apporterons la réponse lors du prochain conseil.

Délibération n° 03-01-18

**CONVENTION DE GESTION DE SERVICES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE
« ENTRETIEN, NETTOYAGE, SURVEILLANCE DE LA PLAGE DE GRESSIER A LE PORGE
EGALEMENT DANS LE CADRE DU PLAN PLAGE »**

Vu l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel les Communautés de Communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ces attributions.

Vu l'arrêté préfectoral du 04 novembre 2002 portant création de la Communauté de Communes Médullienne,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Médullienne modifiés ;

Considérant que la Communauté de Communes Médullienne assure l'entretien, le nettoyage, la surveillance de la plage du GRESSIER (LE PORGE) également dans le cadre du Plan Plage, depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation, la Communauté de communes a décidé de s'appuyer sur les services de la Commune de LE PORGE, et ce, à titre provisoire, pour assurer des missions relevant de l'entretien, du nettoyage et de la surveillance de la plage du Gressier dans le cadre du Plan Plage., et qu'à ce titre il convient donc de mettre en place une convention visant à définir et à préciser les missions confiées à la commune

Considérant le projet de convention annexé,

Considérant l'état récapitulatif des dépenses de la commune du Porge indiquant des dépenses salariales de l'équipe technique pour un montant de **29 155.99 €** et des dépenses de matériels et divers pour un montant de **32 683.55 €**, soit une somme globale à rembourser de **61 839.54 €**

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré

- **AUTORISE**, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Président à signer la Convention de gestion entre la commune de LE PORGE et la Communauté de Communes MEDULLIENNE
- **REMBOURSE**, à l'unanimité des suffrages exprimés, la commune de LE PORGE des dépenses engagées à hauteur de **61 839.54 €**.
- **DIT** que les crédits afférents sont inscrits au BP 2017

ABSTENTION : 1 VOIX M. PAQUIS

Délibération n°04-01-18**AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONTRATS DE REPRISE DES MATERIAUX ISSUS DES COLLECTES SELECTIVES AVEC LES REPRENEURS AGREES**

- . **Vu** les statuts de la Communauté de communes Médullienne ;
- . **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- . **Vu** le contrat liant la CDC Médullienne à la société CITEO (ex ECO-EMBALLAGES) Barème F permettant à la collectivité d'obtenir des subventions ;
- . **Vu** la délibération n°25 03 2016 en date du 15 mars 2016 autorisant le Président à signer les conventions avec les éco-organismes ou Organismes Coordonnateurs Agrées ;

Considérant que le contrat prévoit la reprise et le recyclage des Déchets d'Emballages Ménagers que la Collectivité collecte standard par standard. Les standards concernés par le contrat sont les suivants :

- **Acier** : issu de la collecte séparée
- **Aluminium** : issu de la collecte séparée
- **Papier/Carton** :
 - Papier-Carton non complexé (PCNC) issu de la collecte séparée
 - Papier-Carton complexé (PCC) issu de la collecte séparée
- **Plastiques** : Bouteilles et Flacons plastiques triées en 3 flux.

Considérant l'analyse comparative des offres, la collectivité choisit l'option de reprise pour chacun des matériaux selon les propositions suivantes :

Matériaux	Options de reprise			Nom du repreneur
	filière	fédération	individuelle	
Acier		×		DECONS
Aluminium		×		SUEZ
PCNC		×		SUEZ
PCC		×		SUEZ
Plastiques	×			VALORPLAST
Verre	×			OI MANUFACTURING

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président,***Après en avoir délibéré***

- **Décide**, à l'unanimité de retenir, avec effet au 1er janvier 2018, les propositions de contrats de reprise de matériaux comme suit :

Matériaux	Options de reprise			Nom du repreneur
	filière	fédération	individuelle	
Acier		×		DECONS
Aluminium		×		SUEZ
PCNC		×		SUEZ
PCC		×		SUEZ
Plastiques	×			VALORPLAST
Verre	×			OI MANUFACTURING

- **Autorise**, à l'unanimité, le Président à signer les contrats à intervenir avec les repreneurs désignés.

QUESTIONS DIVERSES

1) Le point sur le réseau des bibliothèques 2017 et projet 2018

Présentation par Mme Picazo :

La manifestation 2017 « Bib à facettes » a été une réussite ; préparation faite très en amont, un an avant. Avantages : forte anticipation, inconvénients : les bénévoles ne peuvent pas toujours tenir leurs engagements pris une année avant.

Le budget alloué de 5 000 € a été tenu. Remerciements à Maylis pour l'ensemble de son travail d'organisation de cette manifestation.

Présentation par M. Pallin du projet ludo-bibliothèque sur la commune de LE TEMPLE :

L'idée était de participer au réseau des bibliothèques sur la commune. Le Projet a été accompagné par Maylis, la proposition a été de créer une ludo-bibliothèque c'est à dire intégrer quelque chose d'innovant. Les jeux acquis pourront aussi être mis à disposition de l'ensemble des habitants du territoire via la navette. L'objectif est d'acheter 750 jeux différents. La commune mettra un agent à temps complet à disposition de cette structure.

Ce travail va être accompagné par Maylis car c'est un projet très pointu, qui sollicite les compétences de Maylis. Les demandes de subventions, la formation au logiciel, l'aide au conditionnement des jeux requièrent beaucoup de temps de travail, même si la personne du Temple va aussi travailler sur cette préparation du conditionnement.

Mme Picazo :

Aux vues de l'ensemble de ces éléments, la commission propose au conseil communautaire le recrutement d'une personne pour l'animation du réseau., permettant à Maylis de se consacrer à des tâches de bibliothéconomie, qui sont fondamentales pour la survie du réseau. Pendant ce temps, de animations qui ne se font pas actuellement pourront avoir lieu. exemples :

- accueil de classes pourrait être organisé dans toutes les classes
- animation numérique

Proposition de recruter un animateur de catégorie B, afin d'avoir quelqu'un de plus autonome. On peut attendre une subvention de la BDP sur 8 ans.

Budget CDC pour le réseau des bibliothèques : proposition qu'une somme identique soit allouée à chaque commune (les 10 communes) 300 € par commune. Par ailleurs, la CDC financera 250 jeux, la commune en prenant 500 à sa charge.

Enfin, Mme Picazo ajoute que la limite de saturation de la charge de travail acceptable pour Maylis a été atteinte et qu'elle a dû s'arrêter à la fin de l'année.

Le Président ajoute qu'il remercie Maylis pour tout le travail qu'elle a effectué, ainsi que la commission. Il remercie aussi l'ensemble des bénévoles, (47 au sein du réseau). Depuis qu'on a mis cela en place sur le territoire, il y a une forte demande de la part de la population, une forte attractivité autour de ce service. Aujourd'hui d'autres collectivités entendent parler de notre réseau, nous font venir pour leur présenter ce projet.

En conclusion, le Président propose que le Conseil communautaire accorde un accord de principe sur ces propositions.

Accord de principe du conseil communautaire pour ce projet.

M. RUIZ : aire de grand passage du Porge. Les déchets ont été ramassés mais il reste des déchets de type polystyrène qui volent. A faire ramasser.

2) Calendrier

9 janvier : 16h-19h réunion Pas du Soc à Castelnau

25 janvier vœux de la CDC à la place du bureau : Bureau annulé

6 mars conseil communautaire à 18 h à Avensan (vote DOB et CA) : que la commune nous fasse découvrir une richesse de sa commune.

5 avril conseil communautaire à Brach à 18h (vote du budget)